

Contact presse : SHAUNA GREW

✉ sgrew@cd-essonne.fr

☎ 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Jeudi 31 août 2017

« Chèques autonomie en Essonne » : le Département demande aux banques d'assumer leurs responsabilités

Alertés par les usagers, le Président du Département de l'Essonne, François Durovray, a demandé à l'Association des Départements de France (ADF) d'informer l'Association Française des banques (AFB) des irrégularités liées au non-encaissement des « Chèques autonomie en Essonne ».



Depuis avril 2017, le Département de l'Essonne a mis en place le dispositif « Chèque autonomie Essonne », via le financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie et de la Prestation de compensation du handicap, pour permettre aux Essonniens de rémunérer de façon simple et sécurisée les services à la personne.

Ce nouveau procédé permet aux Essonniens de bénéficier chaque mois de leurs prestations sociales sous forme de chèquiers directement adressés à leur domicile. Ces chèques, **faciles d'utilisation et sécurisés**, permettent de rémunérer les intervenants de leurs choix.

« Or, de nombreux usagers nous ont informé que les établissements bancaires appliquaient des frais de gestion lorsque ce support leur était présenté voire refusaient tout bonnement de les encaisser ! » s'insurge

François Durovray. « Les chèques autonomie étant considérés comme des chèques bancaires classiques, les établissements bancaires devraient pourtant les accepter sans difficulté. »

Face à ces complications, le Président du Département de l'Essonne a donc sollicité le soutien de Dominique Bussereau, Président de l'ADF afin qu'il saisisse l'AFB sur cette question. « Nous souhaitons nous assurer qu'aucune pratique bancaire ne viendra plus à l'avenir contraindre l'usage des chèques autonomie » conclut **François Durovray**